



DRRCI/DR/N° 18

Rabat, le 28 DEC 2022

**Note**  
**A**  
**Mesdames et Messieurs**  
**Les ordonnateurs et les comptables publics**

**Objet :** Taux des intérêts moratoires au titre des marchés de l'Etat et des collectivités territoriales pour le premier trimestre 2023.

**Réfer. :** Décret n° 2-16-344 du 22/07/2016 fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques notamment son article 11

- E-mail de la Direction du trésor et des finances extérieures reçu le 28 décembre 2022.

Il est porté à la connaissance de Mesdames et Messieurs les ordonnateurs et les comptables publics que, le taux à appliquer pour le calcul des intérêts moratoires au titre des marchés de l'Etat et des collectivités territoriales pour **le premier trimestre 2023 est fixé à 3.58 %**.

Mesdames et Messieurs les ordonnateurs et les comptables publics sont priés de bien vouloir faire assurer une large diffusion à la présente note auprès de leurs services concernés et prendre toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires pour son application.

Le Directeur de la Recherche de la Réglementation  
et de la Coopération Internationale

Abdelkrim GOURI